

VILLE DE SISTERON



Prix « Pierre MAGNAN » de la Nouvelle Littéraire 2016

Nouvelle : *La nouvelle est un récit court, écrit en prose. La concision et l'efficacité de son écriture la caractérisent. Elle se termine par une chute originale éventuellement déroutante mais respectant la cohérence du récit et des faits.*

RÈGLEMENT

Article 1 :

La Ville de Sisteron organise un Concours de Nouvelles Littéraires, ouvert à toute personne écrivant en langue française, sans limite d'âge. Ce concours ne comporte pas de thème imposé.

Article 2 :

Les nouvelles déposées doivent être individuelles, inédites (même à compte d'auteur), et ne pas avoir été primées dans un autre concours. Il ne sera accepté qu'une nouvelle par personne. En cas de plagiat, l'auteur devra en assumer seul toute la responsabilité.

Article 3 :

Chaque texte doit préciser le titre de la nouvelle et ne pas mentionner l'identité du candidat : le nom, l'adresse, le téléphone, l'e-mail, la date de naissance et la profession de l'auteur doivent figurer sur la fiche d'inscription (jointe au règlement).

Les textes sont **informatisés et paginés**. Feuilles A4 - Recto seul - Caractère : Times New Roman - Corps : 12 - Interligne : 1,5 - Marges : 3 cm - Titre sur chaque feuille - **15 pages maximum**.

Article 4 :

Les textes doivent être envoyés ou déposés en **sept exemplaires** accompagnés de la fiche d'inscription à :

**PRIX PIERRE MAGNAN - MEDIATHEQUE ANDRE ROMAN
6 AVENUE PAUL ARENE
04200 SISTERON**

Tout texte ne respectant pas les clauses du règlement ou parvenu au-delà du délai sera rejeté ; il ne sera pas renvoyé à son auteur.

Article 5 :

Les inscriptions sont ouvertes à la parution du règlement, le **1er mars 2016**. Les manuscrits doivent être envoyés (cachet de la poste faisant foi) **au plus tard le 1er juin 2016**. Afin de préserver l'anonymat, la médiathèque attribuera à réception un numéro d'enregistrement à chacun des textes qui seront ensuite transmis au jury.

Article 6 :

Le Jury est constitué de professionnels du livre et de lecteurs passionnés. Les membres de ce jury et leur famille ne sont pas autorisés à concourir.

Les membres du jury seront guidés dans leurs choix par un ensemble de critères communs : originalité de l'histoire, qualité du style (dont le respect de l'orthographe et de la grammaire), émotions dégagées par le texte et « chute ».

Les délibérations du Jury sont confidentielles, ses décisions sont souveraines et sans appel.

Article 7 :

Le Jury décerne :

- Le Prix Pierre MAGNAN. L'auteur de la nouvelle reçoit un chèque de **1000 €** et une œuvre d'un artiste local.

- Le Prix Spécial du Jury. L'auteur de la nouvelle reçoit un chèque de **500 €**.

- Le Prix d'encouragement Jeunesse. L'auteur de la nouvelle concernée reçoit un chèque de **200 €**.

Article 8 :

Les gagnants seront prévenus directement par la médiathèque. Les résultats seront affichés à la médiathèque et mis en ligne sur le site au mois de novembre 2016.

A l'issue du concours, aucun texte ne sera retourné à son auteur.

Les prix seront remis lors d'une cérémonie qui aura lieu le **SAMEDI 26 NOVEMBRE 2016**.

Les lauréats devront impérativement être présents ou se faire représenter lors de la remise de prix. Dans le cas contraire, les prix ne seront pas attribués.

Tous les concurrents sont cordialement invités à assister à cette remise de prix.

Article 9 :

Si la nouvelle primée venait à faire l'objet d'une publication (reproduction totale ou partielle dans un livre, journal local, flyer, brochure du festival, site Internet ...), il serait demandé au lauréat de transmettre au Service Culture, via internet, le fichier de son texte. Aucuns droits ne seront versés à l'auteur. Celui-ci conservera par ailleurs toute propriété de son œuvre et restera libre de l'utiliser à tout moment comme bon lui semble.

Article 10 :

La ville de Sisteron se réserve le droit d'annuler le concours de nouvelles à tout moment et sans donner d'explication, comme de ne pas décerner de prix si la participation était de qualité insuffisante.

Article 11 :

La participation au concours entraîne la pleine adhésion à ce règlement et l'acceptation sans réserve des décisions du jury.

A vos plumes !

Pour tout renseignement, contacter :
MEDIATHEQUE ANDRE ROMAN
6 AVENUE PAUL ARENE
04200 SISTERON
Téléphone : 04.92.61.46.69
E-mail : bibliotheque@sisteron.fr

Fiche d'inscription

Titre de la nouvelle :

Nombre de pages :

Nom :

Prénom :

Adresse :

Date de naissance :

Tél. personnel :

Tél. portable :

E-mail :

Profession :

Je soussigné(e)..... déclare participer au concours Prix Pierre MAGNAN de la Nouvelle 2016, organisé par la Ville de Sisteron et accepter tous les termes du règlement de ce concours. Je certifie que les renseignements fournis sont exacts.

Fait à le.....

Signature :

Autorisation parentale pour les mineurs :

J'autorise mon fils / ma filleNé(e) le..... à participer au concours Prix Pierre MAGNAN de la Nouvelle 2016, organisé par la Ville de Sisteron et je déclare accepter tous les termes du règlement de ce concours. Je certifie que les renseignements fournis sont exacts.

Fait à le.....

Signature du parent :

Envoyez ou déposez votre nouvelle à :

**PRIX PIERRE MAGNAN – MEDIATHEQUE ANDRE ROMAN
6 AVENUE PAUL ARENE
04200 SISTERON**

Date de clôture des inscriptions : 1er juin 2016.